

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1571**31 octobre 2002****SOMMAIRE**

A.M.E. Lux S.A., Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Luxembourg	75405	Decc S.C.I., Luxembourg	75394
A.M.E. Lux S.A., Les Assurances Mutuelles d'Europe Lux, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Luxembourg	75406	Delux Productions S.A., Contern	75391
AidSafe, A.s.b.l., Dudelange	75395	Electro Motor Technology S.A., Luxembourg ...	75367
Akinita S.A., Luxembourg	75379	Electro Motor Technology S.A., Luxembourg ...	75367
Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Luxembourg	75375	Electro Motor Technology S.A., Luxembourg ...	75368
AME Life Lux S.A., Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Luxembourg	75404	Enemge S.A.H., Luxembourg	75386
AME Life Lux S.A., Les Assurances Mutuelles d'Europe Life Lux, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Luxembourg	75403	Eosfin S.A., Luxembourg	75371
Aran International S.A., Luxembourg	75369	Eosfin S.A., Luxembourg	75371
Arbonne Holding S.A., Luxembourg	75374	Eosfin S.A., Luxembourg	75371
(Les) Assurances Mutuelles d'Europe Lux S.A., Luxembourg	75406	Eosfin S.A., Luxembourg	75371
Belem S.A. Holding, Luxembourg	75387	Eosfin S.A., Luxembourg	75372
Braathen Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	75370	Eosint S.A., Luxembourg	75365
Brede Di Cecina International S.A., Luxembourg ..	75391	Era Intermedia S.A.H., Luxembourg	75376
Britax International S.A., Luxembourg	75366	Escalibur S.A., Luxembourg	75368
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg	75373	European Sports Investments S.A., Luxembourg ..	75363
California Internet Holding S.A., Luxembourg ...	75369	European Sports Investments S.A., Luxembourg ..	75363
California Internet Holding S.A., Luxembourg ...	75375	Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg	75394
Caparmor S.A., Luxembourg	75379	Fiduciaire Principale S.A., Luxembourg	75378
Carométal, S.à r.l., Luxembourg	75392	Fiduciaire Principale S.A., Luxembourg	75378
Césarée Holding S.A., Luxembourg	75372	Fiduciaire Principale S.A., Luxembourg	75401
Compagnie d'Investissements Techniques et Industriels S.A., Luxembourg	75380	G.E.C. General European Consulting S.A., Luxembourg	75370
Compagnie d'Investissements Techniques et Industriels S.A., Luxembourg	75381	G.E.C. General European Consulting S.A., Luxembourg	75370
Cosmetics International Investments S.A., Luxembourg	75387	Gecos, S.à r.l., Bascharage	75365
Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg ...	75363	(La) Générale Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	75401
Costamar Finances Holding S.A., Luxembourg ...	75363	H.D. Real Estate Investment Company S.A.H., Luxembourg	75376
Danison Holding S.A., Luxembourg	75387	Immo Capitol S.A., Luxembourg	75373
		Indosuez Capital Luxembourg S.A., Luxembourg ..	75376
		Inol S.A., Luxembourg	75392
		Inol S.A., Luxembourg	75392
		Inol S.A., Luxembourg	75392
		Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg	75386
		International Participation Company S.A.H. (IPARCO), Luxembourg	75375
		International Railway Services S.A., Luxembourg ..	75396
		International Railway Services S.A., Luxembourg ..	75401
		ITO S.A., Luxembourg	75403

J.G. Invest S.A., Luxembourg	75376	S.P.S. Holdings S.A., Luxembourg	75395
Jesada Holding S.A., Luxembourg	75377	Selini S.A., Luxembourg	75367
Jowa Europe, S.à r.l., Luxembourg	75387	Skiff International S.A., Luxembourg	75373
Kneipp International S.A.H., Luxembourg	75377	Sobrass et Cie S.C.A., Bascharage	75364
L.M.B.V., S.à r.l., Luxembourg	75375	Sobrass, S.à r.l., Bascharage	75364
Macinvest S.A., Luxembourg	75374	Star Group Holding S.A., Luxembourg	75377
Magifin S.A., Luxembourg	75401	Stasia S.A.H., Luxembourg	75373
Média Assurances S.A., Luxembourg	75388	Stefinlux S.A.H., Luxembourg	75377
Média Assurances S.A., Luxembourg	75388	Studio Luxembourg S.A., Contern	75391
Mindforest S.A., Luxembourg	75393	Torcello S.A., Luxembourg	75389
Molly Holding S.A., Luxembourg	75382	Touchstone Holding S.A., Luxembourg	75394
Mouflolux S.A.H., Luxembourg	75369	Touchstone Holding S.A., Luxembourg	75394
Oldalinvest S.A., Luxembourg	75365	Trasoft, S.à r.l., Luxembourg	75383
Onidy S.A., Luxembourg	75386	Treval Holding S.A., Luxembourg	75402
Oudenarde S.A., Luxembourg	75366	Treval Holding S.A., Luxembourg	75402
Oudenarde S.A., Luxembourg	75366	Treval S.A., Luxembourg	75402
Parefa S.A., Luxembourg	75374	UFF International S.A., Luxembourg	75374
Parofin Holding S.A., Luxembourg	75368	UFF International S.A., Luxembourg	75378
(Le) Petit Valentin S.A., Eischen	75402	Upifra S.A., Luxembourg	75379
Real Estate Associates S.A., Luxembourg	75364	Vemmafina S.A., Luxembourg	75374
Real Estate Associates S.A., Luxembourg	75364	Westmorland Project S.A., Luxembourg	75406
RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	75389	Westmorland Project S.A., Luxembourg	75407
RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	75389	Worldselect, Sicav, Luxembourg	75362
RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	75389	Worldselect, Sicav, Luxembourg	75362
RTL/de Holland Media Groep S.A., Luxembourg	75393	Yavin S.A., Luxembourg	75372
RTL/de Holland Media Groep S.A., Luxembourg	75393	Yavin S.A.H., Luxembourg	75378

WORLDSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.988.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(70524/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

WORLDSELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.988.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} août 2002 a approuvé les états financiers au 30 avril 2002.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Guy de Froment, Président;
- Monsieur Marc Raynaud, Administrateur;
- Monsieur Georges Engel, Administrateur;
- BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A., représentée par Monsieur Jean Leomant

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2003.

Pour extrait conforme

Pour WORLDSELECT

BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70525/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.792.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Signature.

(70411/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

COSTAMAR FINANCES HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2002

Suite à la demande de Monsieur Elo Rozencwajg de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola, en remplacement.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 2002

Monsieur Enzo Guastaferrri est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration,

- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,

- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70412/047/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 52, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(70423/830/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 52, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(70424/830/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

REAL ESTATE ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.009.

Les bilans au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 544, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Signature.

(70413/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

REAL ESTATE ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2002

Suite à la demande de Messieurs Elo Rozencwajj et André Labranche de ne pas voir leur mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire en remplacement:

Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 2002

Monsieur Enzo Guastaferrri est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration,

- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal,

- GRIMSON SERVICES LTD., société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70414/047/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

SOBRASS ET CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2002, vol. 324, fol. 86, case 9/2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour la commandité SOBRASS, S.à r.l.

G.M. Lentz jr.

(70420/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

SOBRASS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2002, vol. 324, fol. 86, case 9/3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

G.M. Lentz jr.

Gérant

(70421/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

GECOS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 27.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2002, vol. 324, fol. 86, case 9/1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

G.M. Lentz jr.

Gérant

(70422/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.266.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société
tenue en date du 6 septembre 2002*

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 6 septembre 2002, de Messieurs Mario Iacopini, Claude Defendi et Michele Amari de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
- Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen;
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

L'assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend également acte de la démission, avec effet au 6 septembre 2002, du commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société:

- M. Didier Pilier, demeurant au 13B, rue de Ceroux, B-1380 Lasne.

L'assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70425/024/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

OLDALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 79.192.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

OLDALINVEST S.A.

Signature

(70450/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

BRITAX INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxemburg, 6, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 66.466.

Auszug des Protokolls der Hauptversammlung abgehalten in Luxemburg am 12. September 2002

Die Hauptversammlung hat einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

- die Hauptversammlung beschliesst DELOITTE & TOUCHE von ihrem Mandat als Kommissar der Gesellschaft ab-zuberufen;
- die Hauptversammlung beschliesst dem Kommissar bis zum heutigen Tag Entlastung zu erteilen;
- die Hauptversammlung beschliesst KPMG AUDIT SC, mit Sitz in 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg zum neuen Kommissar zu ernennen.

Das Mandat von KPMG wird mit der jährlichen Hauptversammlung die über die Jahresabschlüsse am 15. März 2002 befindet, enden.

Zum Vermerk für die Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. September 2002.

Unterschrift

Ein Stellvertreter

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70430/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

OUDENARDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxemburg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxemburg B 55.628.

EXTRAIT

En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société OUDENARDE S.A. confirme avoir conclu, pour une durée indéterminée, une convention de domiciliation avec MERCURIA SERVICES S.A., établie aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxemburg avec effet au 20 septembre 2002.

Luxemburg, le 23 septembre 2002.

Pour OUDENARDE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70431/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

OUDENARDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxemburg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxemburg B 55.628.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 septembre 2002

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les démissions de Monsieur Salvador Iguaz Campos, Monsieur Derek S. Ruxton et de Monsieur Alexander Ruxton de leur fonction d'administrateur ont été approuvées et décharge leur a été donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 20 septembre 2002.

2. Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Guy Harles, demeurant à Luxembourg,
- Madame Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jan Rouppe van der Voort, demeurant à Amsterdam, Pays-Bas.

3. Le siège social de la société a été transféré aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg.

Luxemburg, le 23 septembre 2002.

OUDENARDE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70432/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

SELINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.707.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 17 septembre 2002
Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002/2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70434/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.047.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 2 juillet 2002, Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70426/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.047.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Strocchi Simone de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2002 Monsieur Cavalli Ferdinando, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70427/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ELECTRO MOTOR TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.047.

—
ERRATUM

Une réquisition de publication (Erratum à l'enregistrement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 15, case 1, et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 juillet 2002) ayant pour objet l'extrait d'un procès-verbal du conseil d'administration délibérant la démission de deux administrateurs et la cooptation de deux nouveaux administrateurs, a été présentée par erreur, en date du 27 juin 2002, aux fins de la publication au Mémorial et dépôt au registre de commerce et doit, par conséquent, être annulée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70428/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ESCALIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.726.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 septembre 2002

Résolution

L'assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésgny, L-5753 Frisange, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 à la fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70435/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

PAROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.739.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 septembre 2002

Résolutions

L'assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000, AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésgny, L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70436/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 22 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration avec effet au 22 juillet 2002 Mademoiselle Chiapolino Maria, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70437/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.174.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 13 août 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration, avec effet au 13 août 2002, Monsieur Cavalli Ferdinando, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70438/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2002

Acceptation de la démission de Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Jean-Marie Poos, Administrateurs. Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes. L'Assemblée leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation des nominations de Messieurs Luc Braun et Paul Lutgen ainsi que la société ARMOR S.A., Administrateurs en remplacement et acceptation de la société EURAUDIT, S.à r.l., Commissaire aux Comptes en remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Transfert du siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour la société
CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70473/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

G.E.C. GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.197.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Strocchi Simone de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} juillet 2002, Monsieur Cavalli Ferdinando, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.E.C. GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70439/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

G.E.C. GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.197.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 2 juillet 2002

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 2 juillet 2002, Mademoiselle Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.E.C. GENERAL EUROPEAN CONSULTING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70440/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

BRAATHEN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 32.108.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Madame Anne Lise Braathen, demeurant à Oslo (Norvège)
- Monsieur Jens Petter Rønning, directeur, demeurant à Oslo (Norvège)
- Monsieur Bjorn Eckhoff, avocat, demeurant à Oslo (Norvège).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature.

(70480/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signatures.

(70442/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signatures.

(70443/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 mai 2002

Deuxième résolution

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes qui prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le premier lundi du mois de mai 2003.

L'assemblée générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70446/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 6 septembre 2002

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet en septembre 2002, de Messieurs Mario Iacopini, Claude Defendi et Michele Amari de leur fonction d'administrateur de la société.

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg;
- Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen;
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger.

L'assemblée décide de leur conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend également acte de la démission, avec effet en septembre 2002, du commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

L'assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société:

- M. Didier Pilier, demeurant au 13B, rue de Ceroux, B-1380 Lasne.

L'assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70447/024/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.730.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 31 décembre 2001 entre la société anonyme EOSFIN S.A. et de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été résilié en date du 6 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70448/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.382.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CESAREE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70451/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

YAVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.794.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

YAVIN S.A.

Signature

(70452/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

IMMO CAPITOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.753.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
IMMO CAPITOL S.A.
Signature

(70453/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

STASIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.748.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
STASIA S.A.
Société Anonyme Holding
Signature

(70454/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
BULAXIE PARTICIPATIONS S.A.
Signature

(70455/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

SKIFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.985.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 juin 2002

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société SKIFF INTERNATIONAL S.A.
Le domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 574, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70478/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

UFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.863.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

UFF INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(70456/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MACINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.736.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MACINVEST S.A.

Signature

(70457/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

VEMMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.432.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

VEMMAFIN S.A.

Signatures

(70458/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

PAREFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.429.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PAREFA S.A.

Signature

(70459/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ARBONNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.069.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ARBONNE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

(70460/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

INTERNATIONAL PARTICIPATION COMPANY S.A. (IPARCO), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 27.941.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

INTERNATIONAL PARTICIPATION COMPANY S.A. (IPARCO)

Société Anonyme Holding

Signature

(70461/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.049.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CALIFORNIA INTERNET HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70462/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

L.M.B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.420.

—
Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L.M.B.V., S.à r.l.

Signature

(70463/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ALPHA TRANSPORTING TRANSATLANTIQUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.042.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 juin 2002

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 7.754.000,- en EUR 192.216,63 avec effet comptable au 1^{er} juillet 2001.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 7.754 actions de la société et la modification des 7.754 actions de la Société en 7.754 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-douze mille deux cent seize virgule soixante-trois euros (EUR 192.216,63), représenté par sept mille sept cent cinquante-quatre (7.754) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

ALPHA TRANSPORTING TRANSATLANTIQUE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 573, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70475/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

H.D. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.500.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

H.D. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70464/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

J.G. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J.G. INVEST S.A.

Signature

(70465/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.862.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(70466/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ERA INTERMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 juin 2002

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 1.250 actions de la société et la modification des 1.250 actions de la Société en 1.250 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société ERA INTERMEDIA S.A.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 574, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70479/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

STAR GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STAR GROUP HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70467/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

JESADA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.218.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

JESADA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70468/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.982.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

KNEIPP INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(70469/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

STEFINLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.124.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2001

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de LUF 73.800.000,- est converti à EUR 1.829.454,21 puis augmenté par prélèvement sur le résultat reporté pour le porter à EUR 1.845.000,- représenté par 73.800 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Suite à cette résolution, l'Assemblée a constaté que seul l'article trois des statuts de la société a été modifié et prendra la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent quarante-cinq mille euros (EUR 1.845.000,-) représenté par soixante-treize mille huit cents (73.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour la société

STEFINLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70474/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

UFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.863.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2002

ABEILLE-VIE, UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE et Messieurs Philippe Tizzoni et François Lesieur sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. ERNST & YOUNG S.A. est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour la société

UFF INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70470/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

YAVIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.794.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2001

Messieurs Jean Bintner, Giacomo Mottura, Luc Argand et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. AUDIEX S.A. est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

YAVIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70471/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.661.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Ordinaire du 30 avril 2002

1. Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans.
2. Le mandat de commissaire aux comptes de Frank Marquillie est renouvelé pour six ans.

L. Guibert / J.-R. Marquillie / F. Marquillie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 574, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70483/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.661.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 30 avril 2002

Le 30 avril 2002, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

- Monsieur Lionel Guibert, Expert-comptable, demeurant à Paris, 13, rue d'Athènes est nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société sur sa seule signature.

Le Conseil d'Administration

L. Guibert / GUIBERT & ASSOCIES S.A. / J.-R. Marquillie

- / Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 574, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(70484/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

CAPARMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.226.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2002

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Jacques Badin, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Madame Rachel Backes, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société
CAPARMOR S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70472/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

AKINITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 juin 2002

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de FRF 3.000.000,- en EUR 457.347,05 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 3.000 actions de la société et la modification des 3.000 actions de la Société en 3.000 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept virgule zéro cinq euros (EUR 457.347,05), représenté par trois mille (3.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme
AKINITA S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 573, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(70476/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

UPIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.235.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 19 septembre 2002

Monsieur Alain Renard, employé privé, résident 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur décédé en date du 13 septembre 2002.

Monsieur Alain Renard terminera le mandat de Madame Françoise Stamet.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

La ratification de la cooptation de Monsieur Alain Renard sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme
Pour UPIFRA S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70487/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.179.

L'an deux mille deux, le treize septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.179.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 16701.

La société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 6 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Laure Roussel, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocations préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix des présents.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Santoiemma, C. Velle, L. Roussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2002, vol. 136S, fol. 36, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

J. Delvaux.

(70534/208/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.179.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le treize septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.179.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 16701.

La société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 6 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Laure Roussel, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la société.
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
5. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, à fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future, aux administrateurs et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Bvd du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, C. Velle, L. Roussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2002, vol. 136S, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

J. Delvaux.

(70533/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

MOLLY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.071.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le onze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit des British Virgin Islands dénommée PAREFA (B.V.I.) LIMITED, ayant son siège social à Tortola - British Virgin Islands - 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive Road Town, ci-après nommée 'l'actionnaire unique', ici représentée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous-seing-privée donnée le 9 septembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

* que la société dénommée MOLLY HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.071 établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, ci-après dénommée 'la Société', a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, sous la dénomination de MOLLY HOLDING S.A., suivant acte reçu en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 702 du 28 septembre 2000.

* que le capital social de la Société est fixé à EUR 110.000,- (cent dix mille Euros) représenté par 11.000 (onze mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros);

* que la prédite société de droit des British Virgin Islands, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, désigné 'commissaire à la liquidation' par l'actionnaire unique de la Société;

* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 136S, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

J. Delvaux.

(70532/208/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

TRASOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Olivier Clavier, directeur technique, né à Tours (France), le 11 juillet 1965, demeurant à F-75001 Paris, 39, rue des Petits Champs,

2) Monsieur Claude Elias Halzedos, directeur commercial, né à Casablanca (Maroc), le 8 février 1950, demeurant à 1677 Hellinniko-Athènes (Grèce), 23, Chrys Trapezountos.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et de tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les loi y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet toutes prestations annexes à l'informatique, les réalisations multimédia et l'assistance aux entreprises en matière de communication,

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination TRASOFT, S.à r.l.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de treize mille Euros (13.000,- €), représenté par mille trois cent (1.300) parts sociales d'une valeur de dix euros (10,- €). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Olivier Clavier, directeur technique, demeurant à F-75001 Paris, 39, rue des Petits Champs, cinq cent cinquante parts sociales	550
2) Monsieur Claude Elias Halzedos, directeur commercial, demeurant à 1677 Hellinniko- Athènes (Grèce), 23, Chrys Trapezountos, sept cent cinquante parts sociales	750
Total: mille trois cent parts sociales	1.300

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13.

Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire, Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille deux.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 on été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cent cinquante euros (1.250,-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
- 2) La gérance de la société est définie comme suit:

Monsieur Olivier Clavier, directeur technique, né à Tours (France), le 11 juillet 1965, demeurant à F-75001 Paris, 39, rue des Petits Champs, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée de la société à responsabilité limitée TRASOFT, S.à r.l.

La société est engagée en toute circonstance par la signature du gérant unique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Clavier, C.E. Haldezos, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2002, vol. 518, fol. 54, case 8.- Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 septembre 2002.

J. Gloden.

(70541/213/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

ONIDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire (sous seing privé) du 15 juin 2002

1. En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de FRF 2.000.000,- en EUR 304.898,03 avec effet comptable au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée décide la suppression de toute référence à la valeur nominale des 2.000 actions de la société et la modification des 2.000 actions de la Société en 2.000 actions sans valeur nominale.

3. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trois cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit virgule zéro trois euros (EUR 304.898,03), représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

ONIDY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 573, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70477/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

ENEMGE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.673.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 44, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Le Baron Philippe Bodson, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Madame Catherine Janssens, administrateur de sociétés, demeurant à Lasne (Belgique).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature.

(70481/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 31.218.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2002 que Monsieur Xavier Boissinot a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Marc Raynaud en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Monsieur Xavier Boissinot.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS FUND ADMINISTRATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70526/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

DANISON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.009.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002 que la société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Signature.

(70485/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

COSMETICS INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.530.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée démissionnaire.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70486/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

JOWA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.117.

—
Extract of the resolutions taken at the shareholder's meeting of September 20, 2002

The following resolution has been taken:

- Mr Kunihiro Fukasawa, residing in 4-24-9 Kamiasao, Asao-ku, Kawasaki-shi, Kanagawa, Japan, is appointed as additional manager of the company for an unlimited period,

- Mr Kunihiro Fukasawa is authorized to bind the company under his sole signature.

Certified true copy

JOWA EUROPE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70489/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

BELEM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 52.562.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(70506/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MEDIA ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 20.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

(70495/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MEDIA ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 20.311.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 12 septembre 2002, que:
Le Conseil prend acte du changement de siège social, l'adresse du nouveau siège étant: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

Le Conseil décide d'annuler les actuels pouvoirs de signatures et adopte, à ce jour, les pouvoirs de signatures repris ci-dessous:

Pouvoirs de Signature

Les présents pouvoirs annulent et remplacent tous les autres pouvoirs d'engagement décidés précédemment.

La société a trois catégories de signatures: catégories A, B et C.

La composition des catégories A et B relève du Conseil d'administration.

La composition de la catégorie C de Monsieur Pierrot Gieres.

1. Pouvoir général d'engagement

Sous réserve des pouvoirs particuliers définis sub 2. à 4., la Société est valablement engagée:

- a) pour les engagements dont la valeur par opération est inférieure à € 250,- par la signature conjointe de deux membres de catégorie A ou d'un membre de catégorie A et d'un membre de catégorie C;
- b) pour les engagements dont la valeur par opération est comprise entre € 250,- et € 75.000,-, par la signature conjointe de deux membres de la catégorie A ou un membre de la catégorie A et un membre de la catégorie B;
- c) pour les engagements dont la valeur par opération est égale ou supérieure à € 75.000,-, par la signature conjointe d'un membre de la catégorie A et d'un membre de la catégorie B;

2. Pouvoirs en matière fiscale

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes inférieurs à € 500.000,- sont signés par le Responsable des affaires fiscales Groupe seul, ou en son absence, par son adjoint.

Tous les formulaires, relevés, déclarations ou autres documents fiscaux ou parafiscaux comportant des montants de taxes supérieurs à € 500.000,- sont signés par le Directeur Financier Groupe conjointement avec le Responsable des affaires fiscales Groupe, ou en son absence, par son adjoint.

3. Pouvoirs en matière de contrats d'emploi

Tous les contrats d'emploi et les conventions y afférentes conclus par la Société avec ses collaborateurs sont signés par Monsieur Pierrot Gieres seul.

4. Salaires

En ce qui concerne le paiement des salaires aux employés, la société peut être engagée par la signature du représentant de la société PAYROLL, S.à r.l., 47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg.

Il résulte des délibérations et décisions unanimes de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 septembre 2002, que:

L'Assemblée générale décide de remplacer Monsieur Romain Weisen comme commissaire aux comptes, par Monsieur Eric Ambrosi, employé privé ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg 45, boulevard Pierre Frieden, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70501/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

(70491/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

(70492/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 5 septembre 2002, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Julien Joseph, Jean-Charles De Keyser, Henri Tornambe et Bert Habets, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de la société civile, KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70498/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

TORCELLO S.A., Société Anonyme.
(anc. TORCELLO HOLDING S.A.)

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.920.

—
L'an deux mille deux, le onze septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TORCELLO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le numéro 42.920,

constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C-1993, page 9.772.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 3 des statuts, relatifs à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Modification de la dénomination sociale, de TORCELLO HOLDING S.A. en TORCELLO S.A.

3. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TORCELLO S.A.»

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de changer l'objet social de la société en Soparfi, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de TORCELLO HOLDING S.A. en TORCELLO S.A. et modifie en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1. Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de TORCELLO S.A.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, C. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 45, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2002.

J. Delvaux.

(70536/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.672.

—
Extrait des résolutions prises de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 19 septembre 2002

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, résidant 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie B, en remplacement de Madame Françoise Stamet, Administrateur décédé en date du 13 septembre 2002. Monsieur Pierre Mestdagh terminera le mandat de Madame Françoise Stamet. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007. La ratification de la cooptation de Monsieur Pierre Mestdagh sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 19 septembre 2002,
Certifié sincère et conforme
Pour BREDE DI CECINA INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70488/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

DELUX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 37.249.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 juillet 2002, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateur de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe et Marcus Oswald ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden et de Messieurs Jimmy de Brabant et Julien Joseph ayant leur adresse professionnelle à L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang, pour un mandat se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- Le Conseil d'administration de DELUX PRODUCTIONS S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur Alain Flammang, Président du Conseil
Monsieur Marcus Oswald, Administrateur
Monsieur Julien Joseph, Administrateur
Monsieur Jimmy de Brabant, Administrateur
Monsieur Thomas Rabe, Administrateur

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 574, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70499/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 juillet 2002, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateur de Messieurs Alain Flammang, Thomas Rabe et Marcus Oswald ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden et de Messieurs Jimmy de Brabant et Julien Joseph ayant leur adresse professionnelle à L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang, pour un mandat se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- Le Conseil d'administration de STUDIO LUXEMBOURG S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur Alain Flammang, Président du Conseil
Monsieur Marcus Oswald, Administrateur
Monsieur Julien Joseph, Administrateur
Monsieur Jimmy de Brabant, Administrateur
Monsieur Thomas Rabe, Administrateur

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 574, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70500/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

CAROMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.394.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(70080/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2002.

INOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 77.307.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Signature.

(70517/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

INOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 77.307.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Signature.

(70516/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

INOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 77.307.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 septembre 2002 que:

Madame Nathalie Cortinhas, employée privée, demeurant à L-3510 Dudelange, 39, rue de la Libération, remplace l'administrateur démissionnaire Madame Audrey Kubick, employée privée, demeurant à L-3851 Schifflange, 20, rue de Kayl, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour INOL S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70518/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

(70493/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 mai 2002, que:

- L'Assemblée générale décide de réélire comme administrateur Monsieur Dick Gerkens avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'Assemblée générale décide de réélire comme commissaire aux comptes la société KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises avec adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70496/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MINDFOREST, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 78.271.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 août 2002, que:

- L'Assemblée générale prend acte de l'arrivée à son terme du mandat, comme administrateur de Monsieur Guy Kerger et décide de proroger son mandat pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée générale prend acte de l'arrivée à son terme du mandat, comme administrateur de Monsieur Thomas Schoenherr et décide de ne pas proroger son mandat.

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 août 2002, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang et Alain Berwick, avec effet au 15 juillet 2002 et décide de nommer en remplacement Monsieur Nicolas Hoffeld, Expert en communication demeurant à Luxembourg et Monsieur Michel Bourkel, Conseiller économique demeurant à Luxembourg, pour un mandat se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée générale prend acte de la démission comme Commissaire aux comptes, de Monsieur Eric Ambrosi avec effet à ce jour et décide de nommer en remplacement la société CENTRAFIDES S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 8, rue Dicks, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2002, vol. 574, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(70503/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

TOUCHSTONE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2128 Luxembourg, 68, rue Adelaïde.

H. R. Luxembourg B 46.174.

—
Die Bilanz und der verkürzte Anhang zum 31. Dezember 2000, registriert in Luxembourg, den 20. September 2002, vol. 574, fol. 52, case 4, sind beim Handelsregister der Gesellschaften in Luxembourg am 24. September 2002 hinterlegt worden.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. September 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Vertreter

(70504/793/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

TOUCHSTONE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2128 Luxembourg, 68, rue Adelaïde.

H. R. Luxembourg B 46.174.

—
AUSZUG

In der ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2002 sind einstimmig folgende Beschlüsse gefasst worden:

1- Frau Maggy Moris, wohnhaft in Luxembourg (Luxembourg), Frau Claudia Müller, wohnhaft in Zürich (Schweiz), und Herr Hans W. Schmidig wohnhaft in Zürich (Schweiz) sind als Verwaltungsräte für ein weiteres Jahr gewählt worden.

2- Herr Arnold Dumas ist als Prüfungskommissar für ein weiteres Jahr gewählt worden.

Luxembourg, den 16. September 2002.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Vertreter

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70505/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.982.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2002, vol. 325, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(70507/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

DECC S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

—
Extrait de la décision des associés du 19 août 2002

Les associés de la société DECC S.C.I., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré de l'adresse actuelle, 7 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, à l'adresse suivante: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Et ce à partir du 16 septembre 2002.

Strassen, le 28 août 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 574, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70578/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

S.P.S. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 84.753.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

(70513/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

AIDSAFE, Association sans but lucratif.

Siège social: Dudelange.

STATUTS

Chapitre I^{er}. - Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association dénommée AIDSAFE, association sans but lucratif est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et par les présents statuts. L'association AIDSAFE mène son action en dehors de toute considération d'ordre politique, religieux et moral. Elle a son siège social à Dudelange.

Chapitre II. - Objet et durée

Art. 2. L'Association a pour objet:

- de sensibiliser la population à la problématique du SIDA
- d'aider et d'appuyer les organisations et associations qui luttent contre le SIDA

Art. 3. L'année sociale est celle du calendrier.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée, elle pourra être dissoute en tout temps.

Chapitre III. - Membres, exclusions, démissions, cotisations

Art. 5. L'association comprend des membres actifs, honoraires et des donateurs.

Art. 6. Le nombre des membres est fixé à au moins trois. Conformément à l'article 10 de la loi, une liste alphabétique indiquant les nom, prénom, adresse exacte et nationalité des membres doit être tenue à jour régulièrement. Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi.

Art. 7. La qualité de membre actif s'acquiert par paiement de la cotisation annuelle. Elle ne peut dépasser le montant de 250,- Euro.

Art. 8. La démission et l'exclusion de membres sont réglées par l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 9. Sont à considérer comme membres honoraires les personnes qui contribuent à la prospérité de l'association par un appui moral ou pécuniaire. Ils n'ont pas le droit de vote.

Chapitre IV.- Administration

Art. 10. L'association est gérée par un Comité composé de quinze membres au maximum, nommés par l'assemblée générale. Le Comité comprend un/e président/e, un/e secrétaire, un/e trésorier/e et des assesseurs.

Le nombre minimum des membres du Comité ne peut être inférieur à trois. Le cas échéant il est procédé à de nouvelles élections dans un délai de six semaines.

Art. 11. Les droits, pouvoirs et responsabilités du Comité sont ceux réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 12. La durée du mandat des membres du Comité est de quatre ans. Il est renouvelé par moitié tous les deux ans. Les mandats prennent fin le jour de l'assemblée générale ordinaire, dans l'ordre qui pour la première fois est déterminé par un tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 13. Les élections des membres du Comité se font au scrutin secret par l'assemblée générale. Chaque votant dispose d'autant de voix qu'il y a de sièges vacants et ne peut attribuer plus d'une voix par candidat.

Lorsque le nombre des candidats ne dépasse pas celui des mandats à conférer, ces candidats sont proclamés élus par l'Assemblée sans autre formalité.

Art. 14. Le/a Président/e, le/a Secrétaire, le/a Trésorier/e, sont élus au sein du Comité parmi les membres à la majorité simple. Le membre du Comité démissionnaire, exclu ou décédé est remplacé pour finir ce mandat jusqu'aux prochaines élections. En cas de faute grave, un membre du comité exécutif peut être démis de ses fonctions par un vote de l'assemblée générale avec une majorité de deux tiers des voix.

Art. 15. Le Comité se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il y est astreint dès que la moitié des membres du Comité le demande, toutefois en indiquant les motifs. Ces décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante. Le comité ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

Art. 16. Le/a Secrétaire est chargé de la correspondance.

Art. 17. Le/a Trésorier/e est chargé de la comptabilité.

Chapitre V.- Assemblée Générale

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se tient annuellement par convocation. La convocation doit porter l'ordre du jour et le lieu et la date de l'assemblée générale et parvenir aux membres au moins quinze jours avant terme. D'éventuelles, réclamations au sujet de l'ordre du jour sont à introduire par écrit. Les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des suages exprimés; par vote secret, si la demande en est faite.

Art. 18. Les délibérations sont requises pour les objets déterminés dans l'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et les décisions sont prises conformément aux articles 7 et 8 de ladite loi. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Art. 19. Le vote par procuration est permis.

Art. 20. Les décisions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre spécial et signées par le Comité; tous les membres peuvent en prendre connaissance au siège social.

Art. 21. Une commission de contrôle financier comprend deux membres qui sont élus annuellement par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles. La commission se réunit avant chaque assemblée générale ordinaire dans le but de vérifier et contrôler la gestion financière du comité exécutif et présente un rapport sur ses constatations lors de l'assemblée générale.

Chapitre VI.- Modification des Statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Les modifications des Statuts se font conformément aux articles 4 à 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 23. La dissolution et la liquidation sont prononcées par application des articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Le matériel, la documentation et les articles divers composant les archives sont déposés à l'administration communale de Dudelange. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à parts égaux aux associations se rapprochant autant que possible de l'objectif social en vue duquel l'association a été constituée.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée constituante à la date du 8 août 2002.

Les membres fondateurs par ordre alphabétique

Bebing Mike, Employé privé, L-3590 Dudelange, 3, place de l'Hôtel de Ville, nationalité luxembourgeoise

Casoli Agata, Employée privée, 4B, rue Emile Mayrisch L-3522 Dudelange, nationalité luxembourgeoise

Conter Brigitte, Aide-soignante, L-8440 Steinfort, 85C, rue de Luxembourg, nationalité luxembourgeoise

Diderrich François, Employé privé, L-2444 Luxembourg 35, rue des Romains, nationalité luxembourgeoise

Goedertz Henri, psychologue, L-1354 Luxembourg 14, allée du Carmel, nationalité luxembourgeoise

Kloos-Schares Mariette, Employée privée, L-3240 Bettembourg 58, rue Michel Hack, nationalité luxembourgeoise

Kugener Tom, Educateur gradué, L-7650 Heffingen, 41, op er Strooss, nationalité luxembourgeoise

Lahure Sandie, Journaliste, L-2352 Luxembourg, 16, rue des Primevère, nationalité luxembourgeoise

Pletsch Marc, Educateur gradué, L-3630 Kayl, 68, rue de Dudelange, nationalité luxembourgeoise

Schmit Jean-Claude, Médecin, L-1319 Luxembourg, 48, rue Cents, nationalité luxembourgeoise

Schmit Pascal, Ouvrier communal, L-3440 Dudelange, 54, avenue Grande-Duchesse Charlotte, nationalité luxembourgeoise

Schmit-Jochheim Patricia, L-3566 Dudelange, 33, rue Robert Schuman, nationalité luxembourgeoise

Schneider Roger, Garde champêtre, L-3522 Dudelange, 15A, rue Emile Mayrisch, nationalité luxembourgeoise

Schumacher Martine, Assistante sociale, L-3547 Dudelange, 28, rue du Parc, nationalité luxembourgeoise

Weber Patrick, Journaliste, L-5889 Hesperange, 359, route de Thionville, nationalité luxembourgeoise

Weber Tom, Ambulancier, L-3590 Dudelange, 3, place de l'Hôtel de Ville, nationalité luxembourgeoise

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2002, vol. 325, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(70514/999/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES, Société Anonyme, (anc. IKECOM S.A.).

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.626.

In the year two thousand and two, on the fifth of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of IKECOM S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 38.626), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 14th of November 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 176 of 2nd of May 1992 and which Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 18th of March 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 416 of 5th of June 1999.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Berendina A. Ten Brinke, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annie Maréchal, private employee, residing in Schifflange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Waucquez, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Change of the corporate purpose and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

«The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg companies or foreign ones, and the supervision, management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may also acquire, develop and licence patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

In general, the company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.»

3. Suppression of the mention of the par value of the shares representing the share capital and statement of the conversion of the capital into euros. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Adoption of an English version of the Articles of Incorporation.

5. Acceptance of the dismissal of the members of the board of directors and auditor and appointment of the new members of the board of directors and of the new auditor.

6. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the company into INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES and to amend subsequently the first article of the Articles of Incorporation as follows:

«There exist a company (société anonyme) under the name of INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES.»

Second resolution

«The general meeting resolves to change the corporate purpose and to amend subsequently the 4th article of the Articles of Incorporation as follows:

The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg companies or foreign ones, and the supervision, management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may also acquire, develop and licence patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

In general, the company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.»

Third resolution

The general meeting resolves to suppress the mention of the par value of the shares and to state the conversion of the share capital from three millions Luxembourg francs (3,000,000.- LUF) into seventy-four thousand three hundred sixty-eight euros six cents (74,368.06 €).

As a consequence, the first paragraph of article 5 is modified as follows:

«The corporate capital is fixed at seventy-four thousand three hundred and sixty-eight euros six cents (74,368.06 €), represented by three thousand (3.000) shares with no mention of par value.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to adopt an English version of the Articles of Incorporation in accordance with the French version as amended pursuant to the resolutions of the present general meeting. The English version shall prevail and reads as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exist a company (société anonyme) under the name of INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg companies or foreign ones, and the supervision, management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may also acquire, develop and licence patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

In general, the company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The corporate capital is fixed at seventy-four thousand three hundred and sixty-eight euros six cents (74,368.06 €), represented by three thousand (3,000) shares with no mention of par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.
The board of directors is authorized to pay interim dividends within the legal provisions.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first thursday of March at 11 o'clock a.m.
If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Fifth resolution

The general meeting accepts the dismissal of the members of the board of directors and grants them discharge.

The general meeting appoints as new members of the board of directors:

- a) Mrs Soteroula Michael, companies director, residing at 4, Naxou Street, 1070 Nicosia, Cyprus.
- b) Mr Yiannis Kalavas, companies director, residing at 18, Charilaou Michael, Engomi, Nicosia, Cyprus.
- c) BEARN HOLDINGS, a company having its registered office at Omar Hedge Building, Wickham's Cay, Road Town, British Virgin Islands.

Their mandates shall expire after the annual general meeting of 2008.

Sixth resolution

The general meeting accepts the dismissal of the auditor and grants him discharge.

The general meeting appoints as new auditor HARVARD BUSINESS SERVICES INC, having its registered office at Lake Building, Wickham's Cay, Road Town, British Virgin Islands.

Its mandate shall expire after the annual general meeting of 2008.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de l'assemblée qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S' est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IKECOM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.626, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 2 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 5 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Berendina A. Ten Brinke, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Maréchal, employée privée, demeurant à Schiffange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination en INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et dans des sociétés étrangères, ainsi que la supervision, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations et reconnaissances de dettes. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra effectuer toutes activités patrimoniales, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions représentatives du capital et constatation de la conversion du capital social en euros. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Adoption d'une version anglaise des statuts.
5. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire et nomination de nouveaux membres du conseil d'administration et d'un nouveau commissaire.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et modifie en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et dans des sociétés étrangères, ainsi que la supervision, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations et reconnaissances de dettes. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

En général, la société pourra effectuer toutes activités patrimoniales, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social et constate que le capital est converti de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) en soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (74.368,06 €).

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros six cents (74.368,06 €), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter une version anglaise des statuts conformes aux statuts dans leur version française telle que modifiée par les résolutions de la présente assemblée générale. La version anglaise fera foi et aura la teneur adoptée ci-avant.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et leur donne décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société:

- a) Madame Soteroula Michael, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Naxou Street, 1070 Nicosia, Chypre.
- b) Monsieur Yiannis Kalavas, administrateur de sociétés, demeurant à 18, Charilaou Michael, Engomi, Nicosia, Chypre.
- c) BEARN HOLDINGS, une société ayant son siège social à Omar Hedge Building, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire et lui donne décharge.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes HARVARD BUSINESS SERVICES INC, ayant son siège social à Lake Building, Wickham's Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. A. Ten Brinke, A. Marechal, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Baden.

(70542/200/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

INTERNATIONAL RAILWAY SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(70543/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 14.349.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2002, vol. 325, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(70508/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2002.

MAGIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 65.039.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2002.

(70515/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2002, vol. 574, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A.

Signature

(70520/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

LE PETIT VALENTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8471 Eischen, 8, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.029.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 10 septembre 2002, le Conseil d'Administration de la société LE PETIT VALENTIN S.A. a pris unanimement la résolution suivante:

«Est nommé directeur conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle pour tout engagement portant sur un montant ou une valeur inférieure à mille deux cent cinquante (1.250,00) euros et avec un pouvoir de signature conjointe pour tout engagement portant sur un montant ou une valeur supérieure à mille deux cent cinquante (1.250,00) euros avec Monsieur Olivier Fellmann:

Monsieur Jean-François Santilli, cuisinier, demeurant à L-8471 Eischen, 8, avenue de la Loge.»

Luxembourg, le 10 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2002, vol. 574, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70519/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.651.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 24 septembre 2002 entre la société anonyme TREVAL HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Aux fins de réquisition

Pour la TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70521/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

TREVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.651.

—
Le contrat de domiciliation conclu en date du 23 décembre 1999 entre la société anonyme TREVAL S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., a été dénoncé avec effet immédiat d'un commun accord entre les parties à la date du 24 septembre 2002.

Aux fins de réquisition

Pour la TREVAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70522/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 73.651.

—
Assemblée du 24 septembre 2002

L'assemblée générale accepte la démission du conseil d'administration:

- Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
 - Madame Rita Harnack, conseil fiscal, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne
 - Madame Maryse Greisch, demeurant à Luxembourg, rue des Sept Arpents
- et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
En remplacement, l'assemblée générale nomme administrateurs de la société:
- Monsieur Giacomelli Lorenzo demeurant à I-32100 Belluno Via Pedecastello 49
 - LEVISWALE LTD ayant son siège social à Dublin (Irlande)

- REMANSO FINANCE S.A. ayant son siège social à Road Town (B.V.I.)
Monsieur Giacomelli Lorenzo est nommé administrateur-délégué de la société et engage la société par sa signature individuelle.

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Monique Maller de son poste de commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale nomme au poste de commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Giacomelli Lorenzo, administrateur-délégué, demeurant à I-32100 Belluno Via Pedecastello 49

- LEVISWALE LTD ayant son siège social à Dublin (Irlande)

- REMANSO FINANCE S.A. ayant son siège social à Road Town (B.V.I.)

Monsieur Giacomelli Lorenzo est nommé administrateur-délégué de la société et engage la société par sa signature individuelle.

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Aux fins de réquisition

Pour la TREVAL HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70523/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

ITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.792.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2002, actée sous le n° 484 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(70527/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

AME LIFE LUX S.A., LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.566.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A. en abrégé AME LIFE LUX S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.566, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 272 du 26 septembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 904 du 21 décembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Germain Sorée, Président du Comité Exécutif, demeurant à L-8340 Olm, 37, boulevard Robert Schuman.

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Alain Hauglustaine, SMAP Caisse de Pensions, demeurant à Luxembourg et Madame Martine Bouchat, AZUR/GMF Mutuelles d'Assurances Associées, demeurant à Libramont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions trois cent vingt-trois mille deux cents euros (3.323.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions six cent soixante-seize mille huit cents euros (12.676.800,- EUR) à seize millions d'euros (16.000.000,- EUR), par la création et l'émission de seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par le/les actionnaires concernés;

3. Souscription et libération intégrale des seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions trois cent vingt-trois mille deux cents euros (3.323.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze millions six cent soixante-seize mille huit cents euros (12.676.800,- EUR) à seize millions d'euros (16.000.000,- EUR) par la création et l'émission de seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., ayant son siège social à B-1210 Saint-Josse-Ten-Noode, avenue de l'Astronomie, 19, à la souscription des seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Germain Sorée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 3 septembre 2002, ci-annexée.

Les seize mille six cent seize (16.616) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions trois cent vingt-trois mille deux cents euros (3.323.200,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Montant du capital social.

Le capital social est fixé à la somme de seize millions d'euros (16.000.000,- EUR), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 37.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Sorée, C. Waucquez, A. Hauglustaine, M. Bouchat, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 42, case 8. – Reçu 33.232 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Baden.

(70546/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

AME LIFE LUX S.A., LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(70547/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

**A.M.E. LUX S.A., LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LUX,
Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.015.

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LUX S.A. en abrégé A.M.E LUX S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 30.015, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 164 du 13 juin 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 23 décembre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Germain Sorée, Président du Comité Exécutif, demeurant à L-8340 Olm, 37, boulevard Robert Schuman.

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Alain Hauglustaine, SMAP Caisse de Pensions, demeurant à Luxembourg et Monsieur Arsène Meyers, AZUR/GMF Mutuelles d'Assurances Associées, demeurant à Sanem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions quatre cent mille euros (3.400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par le/les actionnaires concernés;

3. Souscription et libération intégrale des deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions quatre cent mille euros (3.400.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) à six millions d'euros (6.000.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., ayant son siège social à B-1210 Saint-Josse-Ten-Noode, avenue de l'Astronomie, 19, à la souscription des deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Germain Sorée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 3 septembre 2002, ci-annexée.

Les deux cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (261.538) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions quatre cent mille euros (3.400.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Montant du capital social.

Le capital social est fixé à la somme de six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par quatre cent soixante et un mille cinq cent trente-huit (461.538) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 37.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Sorée, C. Waucquez, A. Hauglustaine, A. Meyers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 42, case 11. – Reçu 34.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Baden.

(70548/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

**A.M.E. LUX S.A., LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LUX,
Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(70549/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue au siège social le 10 avril 2002*

Quatrième résolution

L'assemblée générale entérine la nomination de Monsieur Romain Rossetti en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Germain Sorée démissionnaire. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'an 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le 24 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2002, vol. 574, fol. 63, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(70540/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

WESTMORLAND PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.278.

L'an deux mille deux, le cinq septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WESTMORLAND PROJECT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.278, constituée suivant acte notarié, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 19 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 12 février 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jérôme Joliat, économiste, demeurant à CH-1206 Genève, 11, rue Eugène Pittard.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Jacquemart, C. Waucquez, N. Henoumont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Baden.

(70563/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.

WESTMORLAND PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.278.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WESTMORLAND PROJECT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.278, constituée suivant acte notarié, en date du 26 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 19 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 12 février 2002. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 septembre 2002, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laëtitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 9 septembre 2002.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 septembre 2002, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Etienne Gillet, comptable, L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Jérôme Joliat de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture de liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme WESTMORLAND PROJECT S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, C. Waucquez, L. Frisch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 42, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Baden.

(70562/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2002.
